



Syndicat Intercommunal
du Grand Vallat

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-241300425-20240412-24_02_12-DE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre, douze avril,

N°24.02.12

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au siège du SIGV sous la vice-présidence de Monsieur Richard MALLIÉ.

Nombre de membres en exercice : 12

Date de convocation du Comité Syndical : 29 mars 2024

Présents	10
Pouvoir	1
Absent / Excusé	1

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Isaac HASSINE, Evelyne LOUIS, Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

POUVOIR : Amapola VENTRON à Richard MALLIÉ.

ABSENT EXCUSÉ : Corinne LE MEUT.

OBJET :
SUBVENTION AUX
COLLEGES 2024

Monsieur le Vice-Président informe les membres du Comité Syndical, d'une demande de Monsieur le Principal du Collège Francois Mitterrand à Simiane-Collongue et de Madame la Principale au collège Marie Mauron Cabriès, sollicitant une subvention pour l'aide au financement des voyages en faveur des élèves.

Collège Francois Mitterrand à Simiane-Collongue

- Voyage en Italie pour 33 élèves (voyage linguistique)
- Voyage en Allemagne pour 26 élèves (voyage linguistique)

Collège Marie Mauron à Cabriès

- Voyage en Espagne pour 12 élèves : échanges avec un collège à Malaga (projet numérique et culturel)
- Voyage en Allemagne pour 23 élèves: échanges avec un collège à coté de Linz (échange culturel et linguistique)
- Voyage en Suède pour 28 élèves : échanges avec un collège à côté de Stockholm : projet sur le développement durable

Après examen des différentes demandes, Monsieur le Vice-Président propose le versement d'une subvention plafonnée à 1000 € par établissement.

CS du 12/04/2024
Délibération du 24.02.12

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 013-241300425-20240412-24_02_12-DE

S'LO

LE COMITÉ SYNDI
Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président
Après avoir délibéré à l'unanimité


Approuve le versement des sommes indiquées soit 1000 € par établissement soit :

- 1000 € au collège Francois Mitterrand à Simiane-Collongue
- 1000 € au collège Marie Mauron à Cabriès

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au Budget 2024 du Syndicat,

Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre, tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le
Président, Compte-tenu de la
réception en
Sous-Préfecture
le : 18/04/2024 et de la
publication le : 18/04/2024



Richard MALLIÉ,
Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV
Utilisateur : FURLAN Hélène

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	24_02_12
Objet :	Subvention aux collèges- Exercice 2024
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-12 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20240412-24_02_12-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 013-241300425-20240412-24_02_12-DE-1-1_0.xml	text/xml	856 o
Document principal (Délibération) Nom original : 24.02.12 Subvention aux collèges 2024.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20240412-24_02_12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	524.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	18 avril 2024 à 11h28min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	18 avril 2024 à 11h33min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	18 avril 2024 à 11h33min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	18 avril 2024 à 11h33min35s	Reçu par le MI le 2024-04-18

